

Monsieur Jean-Damien PONCET
Directeur du Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport
Terrestre (BEA-TT)
Ministère de la Transition écologique et solidaire, chargé des
Transports
Grande Arche – Paroi Sud
92055 La Défense cedex

Saint-Denis, le 12/10/2022

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 19 juillet 2022 par lequel vous nous avez communiqué le rapport d'enquête technique publié par vos services sur le heurt de trois agents de maintenance de l'infrastructure ferroviaire par un TER survenu le 18 mars 2020 sur la commune de Schiltigheim dans le Bas-Rhin, a retenu toute notre attention.

SNCF Réseau vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les suites prévues aux recommandations du rapport qui lui sont adressées.

Recommandation R1 adressée à SNCF Réseau :

Développer des formations et entraînements spécifiques aux communications de sécurité entre agents de maintenance et postes d'aiguillage. Développer la veille concernant la qualité de ces échanges en utilisant des moyens adaptés (par exemple les enregistrements là où ils sont disponibles).

Afin de répondre à la première partie de la recommandation R1, SNCF Réseau incorporera un volet communication de sécurité dans la formation « nouveau S9 » qui est programmée au cours de l'année 2023 auprès de la totalité des agents de maintenance et des agents des postes d'aiguillage.

Au cours de l'année 2024, SNCF Réseau va créer dans le cadre de la formation continue des exercices spécifiques sur la communication de sécurité inter métiers qui concerneront les agents de maintenance et les agents des postes d'aiguillage. Ces exercices pourront prendre différentes formes.

Afin d'ancrer la rigueur dans les communications de sécurité, SNCF Réseau inclura à partir de janvier 2025 dans les formations initiales des opérateurs de maintenance ainsi que des postes d'aiguillage, des exercices communs portant sur les communications de sécurité.

Pour le développement de la veille sur la qualité de communication, SNCF Réseau s'engage en 2023 à étudier et décrire la méthodologie de veille sur les communications.

Sur l'année 2024, SNCF Réseau développera les contrôles a posteriori des communications avec la méthodologie définie et selon les moyens disponibles (enregistreurs, carnets de dépêche, etc.)

Recommandation R2 adressée à SNCF Réseau :

Mettre en œuvre une veille sécuritaire permettant de vérifier l'adéquation entre les tournées à pied en voie réalisées et les assurances-chantier effectivement prises là où elles sont prescrites, pour anticiper toute difficulté pouvant porter atteinte à la sécurité.

Pour répondre à cette recommandation, SNCF réseau souhaite étudier la possibilité de mettre à disposition des entités Maintenance et Travaux les informations relatives à la réalisation effective des opérations travaux dans le cadre du développement des outils numériques liés aux travaux.

SNCF Réseau se servira des résultats conclusifs de cette étude envisagés pour décembre 2023 pour statuer ou non sur l'intégration dans les outils en cours de développement : le « SI Travaux ».

Recommandation R3 adressée à SNCF Réseau :

S'assurer de la mise en place d'un dispositif moderne moins sensible à l'erreur humaine concernant la sécurité du personnel travaillant dans les voies lors des régénérations des systèmes de gestion des circulations. Inventorier les zones de circulation dense couvertes par les dispositifs modernes déjà mis en œuvre pour quantifier cette modernisation.

Sur cette recommandation, SNCF Réseau travaillera selon les principes suivants :

Une première phase aura pour objectif d'ici juin 2023 de définir le concept d'une « zone dense » pour le domaine de la sécurité du personnel.

En parallèle, SNCF Réseau va travailler sur les critères de caractérisation d'un dispositif moderne concernant la sécurité du personnel travaillant dans les voies afin d'en faire l'inventaire.

Pour juin 2024, SNCF Réseau mettra en lien les dispositifs modernes et les zones répondant à la définition d'une « zone dense » dans le but d'inventorier celles déjà couvertes par les dits dispositifs modernes mais également celles programmées en régénération.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Damien PALLANT



Directeur Général Adjoint Sécurité